



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure qui a trait à la distance entre deux voies d'accès pour la construction du bâtiment sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Cette dérogation autoriserait l'aménagement d'une allée d'accès à moins de 7,5 mètres d'une autre voie d'accès.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le 3 octobre 2017, à 18 h 30** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal le 14 septembre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 14 septembre 2017